

Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **54 (1928)**

Heft 22

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

placé les chambres des gâteaux au nord. Heureux groupement des armoires dans les corridors. Escaliers bien répartis, mais la position de l'ascenseur est discutable. Du fait de la simplicité du plan, l'exploitation de l'établissement sera facilitée. Bonne architecture, bien appropriée à sa destination avec un faible cube.

N° 21. « L'Incurable ». — Bonne implantation réservant au sud du bâtiment un jardin suffisant. Bonnes dispositions générales, bien groupées et logiquement conçues. Architecture de caractère moderne, bien adaptée à sa destination, mais la toiture sur l'attique semble superflue.

(A suivre.)

Le prix de revient de l'énergie électrique.

En vue de réfuter certaines légendes accréditées dans le public, M. le Dr Strickler, directeur de la « Société suisse pour le transport et la distribution d'électricité », à Berne, analyse, avec beaucoup de sagacité, dans le *Bulletin* N° 13 (juillet 1928) de l'Association suisse des Electriciens, la variation du prix de revient de l'énergie électrique en fonction, d'abord, de la méthode adoptée pour le calcul de ce prix, ensuite, en fonction de la nature et de la durée de l'utilisation, de la puissance installée, de la puissance réactive, etc.

Après avoir défini la méthode de calcul dite « proportionnelle » parce que l'ensemble des frais est supposé proportionnel à la puissance maximum de l'installation envisagée, M. Strickler l'applique à l'examen, numérique et graphique, de plusieurs cas concrets, puis il compare les résultats ainsi obtenus avec ceux que donne la méthode dite « différentielle ». Cette méthode invoque, on le sait, certaines discriminations plus ou moins arbitraires, entre autres celle de l'énergie « résiduelle » ou « de déchet » dont le prix de revient se composerait seulement des dépenses d'exploitation, à l'exclusion de toute quote-part des charges financières ; cette interprétation peut être légitimée par la considération que, si ladite énergie résiduelle ne trouvait pas de preneur, les dépenses globales de l'entreprise devraient être couvertes par les autres consommateurs. Pour préciser les idées, nous empruntons à M. Strickler l'exemple suivant qui vise une usine thermique : le prix de revient, calculé selon la méthode « différentielle », de l'énergie de nuit, serait de 2,8 cts/kWh pour une utilisation annuelle de 1000 heures et le prix de revient de l'énergie de jour de 4,5 cts/kWh pour une utilisation de 2000 heures, tandis que, calculé selon la méthode « proportionnelle », ces deux prix se résoudraient dans le prix uniforme de 3,9 cts/kWh.

A l'aide de ces considérations et d'autres, d'un aussi vif intérêt, M. Strickler discute : les prix de vente de l'énergie en gros, au détail (prix moyen de l'énergie pour la lumière, la force et la chaleur ; influence du degré d'utilisation sur le prix de revient ; coût de la puissance réactive ; influence de la puissance des récepteurs, etc.) et termine son étude par un chapitre sur les « tarifs de vente au détail ».

SOCIÉTÉS

Association de technique sanitaire.

C'est au Locle que se sont réunis le 21 octobre les membres de cette association.

Sous la présidence de M. Vittoz, ingénieur à Neuchâtel, l'assemblée a tout d'abord liquidé quelques questions concernant le ménage intérieur de la Société. Puis M. Ponnaz, ingénieur des Services industriels du Locle, exposa les résultats des expériences faites dans cette ville pour la destruction des

ordures ménagères par le procédé Beccari. Ce procédé remédie aux inconvénients du dépôt des gadoues à ciel ouvert : la transformation des gadoues s'opère dans des cellules hermétiquement closes et sous l'influence de fermentations bactériennes la matière organique est décomposée en moins de 40 jours et réduite en une sorte de terreau inodore utilisable comme engrais. L'expérience faite au Locle est concluante.

M. le Dr Curchod fit un intéressant exposé de cette question, la traitant surtout au point de vue scientifique et il montra notamment les avantages que l'on peut retirer en utilisant comme engrais les résidus de la fosse Beccari.

La question de l'alimentation des agglomérations en eau potable est une de celles qui préoccupent le plus hygiénistes et pouvoirs publics. Aujourd'hui le problème est résolu par le traitement des eaux par le chlore. M. l'ingénieur Rochedieu exposa dans une intéressante conférence les principes de cette stérilisation pratiquée avec succès au Locle.

Enfin les congressistes assistèrent à l'ouverture d'une cellule Beccari et visitèrent les installations d'épuration des eaux potables de la ville.

Dr M. B.

Fédération romande de publicité.

Sous ce nom, il a été constitué à Lausanne, le 12 octobre 1928, une association composée de tous les membres de l'Association suisse de publicité habitant la Suisse romande. Peuvent aussi en faire partie, comme membres adhérents, les personnes physiques ou morales s'intéressant aux questions publicitaires, quoique n'appartenant pas à l'A. S. P.

Le siège de la Fédération romande de publicité est celui du secrétariat (actuellement : Madeleine 28, Vevey).

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Procès-verbal

de l'Assemblée des délégués tenue le 1^{er} septembre, à 16 h. 30 dans la salle du Grand Conseil de l'Hôtel de Ville, à Fribourg.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 17 décembre 1927, à Zurich. (*Bulletin technique*, 54^e année, p. 34-35, 47-48, 58-59.) — 2. Election du président et d'autres membres du C. C. — 3. Fixation à deux ans des fonctions de membre des Commissions permanentes. — 4. Discussion concernant l'application de nos principes relatifs aux concours d'architecture. — 5. Motions de la Section de Berne. — 6. Propositions à soumettre à l'Assemblée générale. — 7. Propositions individuelles. Divers.

Présence : Les membres du Comité central, savoir : MM. P. Vischer, vice-président ; L. Mathys, M. Brémond, A. Paris, M. Schucan, A. Walther et le secrétaire de la Société M. Zschokke, ainsi que 53 délégués représentant 16 Sections, savoir :

Argovie : K. Burkard. — Bâle : R. Christ, H. Baur, A. Brin-golf, O.-F. Ebbell, W. Faucherre, A. Linder, O. Ziegler. — Berne : H. Weiss, W. Hünerwadel, K. Kobelt, E. Meyer, Th. Nager, E. Rieser, E. Rybi, Fr. Steiner. — Fribourg : L. Hertling. — Genève : J. Pronier, E. Emmanuel, F. Fulpius, Ch. Weibel. — Grisons : H. v. Gugelberg, J.-J. Solcà. — Neuchâtel : Ph. Tripet. — Schaffhouse : B. Imhof. — Soleure : W. Luder. — Saint-Gall : J.-E. Schenker, W. Grimm. — Thurgovie : R. Brodtbeck. — Tessin : L. Rusca. — Vaud : H. Demierre, H. Dufour, G. Epitoux. — Waldstätte : P. Beuttner, C. Griot, A. Rölli. — Winterthour : A. Imhof, H. Brown. — Zurich : H. Peter, S. Bertschmann, J. Bolliger, E. Diserens, F. Gugler, A. Hässig, C. Jegher, G. Korrodi, M.-P. Misslin, W. Morf, E. Naef, W. Sattler, F.-R. Stockar, B. Terner, H. Weideli.

Présidence : P. Vischer, arch. Procès-verbal : M. Zschokke, ing., secrétaire.

Le président ouvre la séance à 16 h. 40 et souhaite la bienvenue aux délégués présents. MM. Dufour et Hässig sont désignés comme scrutateurs.